

AUTORISATION DE n° AT 08	
<i>Date de dépôt</i>	30/03/2026
<i>Demandeur</i>	CAISSE D'EPARGNE MIDI PYRENEES
<i>Nature des travaux</i>	Réaménagement de l'agence bancaire
<i>Terrain</i>	2 quai Charles Cazenave
<i>Parcelle(s)</i>	AB0310, AB0311
<i>Classement ERP</i>	

Envoyé en préfecture le 12/05/2026

Reçu en préfecture le 12/05/2026

Publié le 12/05/2026

ID : 081-218101632-20260504-2026_ARR295-AI

ARRÊTÉ FAVORABLE

*accordant une autorisation de construire, d'aménager ou de modifier un Établissement Recevant du Public (ERP)
délivré par le Maire au nom de l'Etat*

VU le Code de la Construction et de l'Habitation ;

VU la demande susvisée ;

VU l'avis favorable avec prescriptions et recommandations de la sous-commission départementale pour l'accessibilité des personnes handicapées en date du 23/04/2026, reçu en mairie le 30/04/2026, ci-joint ;

VU l'avis favorable avec prescriptions de la sous-commission départementale de sécurité en date du 23/04/26, reçu par courrier du 24/04/2026, ci-joint ;

le Maire arrête :

Article 1 : décision

L'Autorisation de Travaux est **ACCORDÉE** pour le réaménagement de l'agence bancaire CAISSE d'EPARGNE sise 2 quai Charles Cazenave à Mazamet, sous réserve du respect des prescriptions mentionnées à l'article 2.

Article 2 : prescriptions

Les prescriptions des sous-commissions départementales de sécurité et d'accessibilité, ci-annexées, doivent être respectées.

MAZAMET, le 04 mai 2026.

Pour le Maire et par délégation,



Christophe MARTIN
Conseiller Municipal Délégué.